



Monsieur Lucien Weiler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2009

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre des Travaux Publics concernant le giratoire de Lamadeleine.

Tous les jours ouvrables, des bouchons peuvent être observés pendant les heures de pointe sur le contournement de Pétange au niveau du giratoire de Lamadeleine. Depuis des années, l'affluence sur cette route est devenue de plus en plus insupportable pour les habitants de la commune de Pétange. Depuis l'ouverture du nouveau Lycée Mathias Adam, situé aux abords du giratoire, le trafic s'est une nouvelle fois considérablement accru. S'y ajoutent un nombre croissant d'élèves qui traversent tous les jours à pied le giratoire de Lamadeleine depuis le parking du terrain de football où ils ont garé leur voiture, faute d'emplacements suffisants autour du Lycée Mathias Adam. Les élèves en question sont pourtant obligés de se déplacer en voiture puisqu'ils doivent combiner travail et études.

Selon mes informations, l'Administration des Ponts et Chaussées envisage la construction d'un tunnel passant en-dessous du giratoire de Lamadeleine afin d'évacuer plus rapidement le trafic. Néanmoins, l'instance en question refuserait de construire une passerelle reliant le parking du terrain de football au Lycée, se contentant d'aménager un simple passage piéton.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Travaux Publics:

- Monsieur le Ministre, peut-il me confirmer que l'Administration des Ponts et Chaussées envisage la construction d'un tunnel passant en-dessous du giratoire de Lamadeleine ?
- Monsieur le Ministre, peut-il m'indiquer les raisons pour lesquelles l'Administration des Ponts et Chaussées refuse de construire une passerelle reliant le parking du terrain de football au Lycée Mathias Adam permettant ainsi une traversée plus aisée et sûre du giratoire de Lamadeleine par rapport à un simple passage piéton?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz
Député